N° 3794. Mardi 23 Février 1847.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Celestins*, n° 6, *au 1er*.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 22 FÉVRIER 1847.

Après plusieurs jours de scandaleux débats, après la divulgation de faits honteux déroulés devant la cour d'assises de Maine-et-Loire, le jury a rendu son verdict dans l'affaire Drouillard, et six des accusés ont été condamnés, y compris le député de Quimperlé et son principal agent. De quelle immoralité révoltante nous avons eu le spectacle! Est-il possible de pousser plus loin la trituration de la matière électorale, le mépris des hommes qui composent le pays légal? Eh bien! quelque dégoûtante que soit cette affaire, elle n'a rien qui nous étonne, nous qui avons vu de près les dernières élections; là, on a acheté les votes argent comptant; ailleurs, on les a achetés avec les fonds secrets, avec des promesses payées par le budget, avec des sacrifices payés par la morale. S'il se fût trouvé partout des hommes assez énergiques pour faire des protestations, assez patients pour rechercher les preuves des faits de corruption, assez courageux pour les révéler, la cour d'assises de Maine-et-Loire n'eût pas été seule à juger les trafiquants de suffrages électoraux.

A quelles sollicitations n'a-t-il pas fallu résister pour rendre ce verdict qui flétrit enfin les corrupteurs d'élections, devenus si nombreux dans notre pays depuis quelques années? Il est heureux que l'affaire ait été déférée au jury d'un département où jusqu'ici les manœuvres corruptrices n'ont pas été employées, car il est un grand nombre de localités où les jurés auraient été fort embarrassés de se prononcer, non pas comme jurés, mais comme électeurs. En effet, comment condamner des actes que l'on a vu commettre autour de soi, en sa présence même, sans élever la voix pour protester contre eux? Combien n'y a-t-il pas de départements où les faits reprochés aux accusés de Quimperlé se sont produits à la face du soleil, où les votes ont été vendus comme une marchandise?

Il y avait en France, sous l'ancien régime, certaines terres qui ne payaient pas l'impôt; la révolution a eu, entre autres, pour objet de briser ce privilége. On a cru qu'elle y avait réussi: erreur! Toutes les terres sont bien soumises au foncier, mais on a donné aux propriétaires des plus considérables un droit électoral dont ils trafiquent de manière à en retirer un bénéfice plus grand que la charge qui leur est imposée par la loi commune, en sorte que le privilége a été en réalité rétabli; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le privilége n'est pas, comme autrefois, basé sur le système politique, mais qu'il s'appuie uniquement sur la corruption, le plus détestable, le plus méprisable des éléments gouvernementaux.

Nous respectons toutes les franchises de la défense; nous ne voulons pas contester aux accusés le droit de choisir les avocats qui leur inspirent le plus de confiance, qui leur paraissent les plus aptes à les faire triompher; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ce qu'il y a d'étrange dans la position des députés qui, soumis aux chances d'une élection dont ils sont intéressés à présenter le résultat comme l'expression de l'opinion de la majorité, viennent cependant essayer de justifier des actes électoraux incriminés comme entachés d'immoralité et de corruption. On trouvera peut-être que nous poussons le rigorisme bien loin, mais nous ne pensons pas qu'il soit moralement permis à un avocat député d'accepter indifféremment la défense de toutes les causes; M. Berryer aurait dû le comprendre. Deux tribunaux, en effet, étaient appelés à prononcer sur l'élection de Quimperlé : le jury d'un côté, la chambre de l'autre; l'un a parlé, l'autre le fera plus tard. Quelle position prendra M. Berryer à la chambre quand cette affaire y viendra? Qu'il parle ou qu'il se taise, il sera également embarrassé de son silence et de sa parole. Oui, tous les accusés ont le droit d'être défendus, mais les députés ne sauraient les défendre tous, et les convenances leur imposent une réserve qu'ils ne doivent jamais oublier. Ils ne peuvent pas être défenseurs d'un côté et juges de l'autre.

La morale publique est satisfaite par la condamnation des acheteurs et des vendeurs de votes; mais il y a quelqu'un qui n'était pas en cause, sous ce rapport du moins que sa conduite n'était pas soumise à l'appréciation du jury, et qui mérite aussi une condamnation sévère; ce quelqu'un-là, c'est le pouvoir. Oui, un ancien sous-préfet, M. de l'Angle, témoin à décharge, n'a rien trouvé de mieux, pour justifier M. Drouillard, que d'accuser son concurrent, M. Guilhem, d'avoir, lui aussi, commis des actes de corruption; et comme le président des assises lui demandait pourquoi il n'avait pas signalé ces faits à la justice; « J'aurais perdu ma place », a répondu M. de l'Angle. Ces paroles sont significatives; il en résulte qu'un candidat soutenu par le ministère peut acheter des électeurs avec des promesses d'avancement pour les fonctionnaires, avec des places pour ceux qui aspirent à le devenir, avec de l'argent comptant pour ceux qui ne le sont pas et ne peuvent pas l'être; que non-seulement il a l'assentiment du cabinet, mais que le premier fonctionnaire du département ou de l'arrondissement doit être son instrument servile, sous peine de se voir destitué. Après cela, que les ministres se vantent de la majorité qui les soutient dans la chambre!

Avec de pareilles manœuvres, où tendons-nous? où aboutirons-nous? Que devient le système électoral tel qu'il est établi? Qui oserait en soutenir la moralité, la vérité? N'est-il pas évident qu'une réforme radicale est indispensable, et que les votes seront consciencieux seulement alors que les électeurs seront trop nombreux pour être achetés par des ambitieux? Une grave réflexion vous frappe tout d'abord en voyant se dérouler tous les faits scandaleux qui ont marqué l'élection de Quimperlé; on se demande quel intérêt des candidats peuvent avoir à acheter si cher les suffrages électoraux, et comme en France il n'y a pas de fortune tellement colossale qu'on puisse dépenser des sommes considérables à chaque élection nouvelle, on s'enquiert naturellement de ce que peut rendre le mandat de député, et surtout par quels moyens il peut rendre quelque chose. Qu'est-ce qu'il y a donc là-dessous de mystérieux, de ténébreux? et la députation serait-elle un moyen de battre monnaie?

Cela vaut la peine d'être expliqué. Frappée, flétrie par le jury, la nomination de M. Drouillard n'a pas encore été jugée par la chambre qui a ajourné l'admission; ne s'élèvera-t-il aucune voix pour provoquer des éclaircissements sur une question qui préoccupe le pays, sur une question de moralité publique? Saurons-nous enfin si l'élection, au lieu d'être un mandat honorable, serait, même pour ceux qui ne sont pas fonctionnaires publics, un état permettant de se créer des émoluments qui ne sont pas inscrits au budget, voire au chapitre des fonds secrets?

Le parlement anglais vient de rejeter, à la majorité de 322 voix contre 118, la proposition de lord Bentinck, qui demandait une allocation de quatre cents millions pour la construction de chemins de fer en Irlande. Le ministère repoussait la motion et avait fait du vote une question de cabinet; il a été soutenu dans sa résistance par sir Robert Peel, qui s'est appuyé, pour refuser le bill, sur la situation financière non seulement de cette année, mais encore de l'année prochaine. Il a exprimé la pensée que les dépenses de l'exercice courant dépasseront les recettes, et qu'il faudra employer en Irlande des sommes considérables pour prévenir le retour des maux qu'il s'agit de soulager aujourd'hui. Il a paru encore assez préoccupé des questions extérieures, l'affaire des mariages qui divise l'Angleterre et la France, celle de Cravovie qui divise encore l'Angleterre et les cours du Nord.

Toutefois, le ministère a compris qu'en refusant par de hautes considérations les quatre cents millions demandés pour les chemins de fer d'Irlande, il lui importait d'expliquer les mesures qu'il entend prendre à l'égard de ce malheureux pays, la politique qu'il compte suivre pour l'arracher aux maux qui le dévorent. Ces explications doivent avoir été données dans les dernières séances du parlement; nous les ferons connaître aussitôt qu'elles nous arriveront. C'est là une des plus graves questions qu'un parlement européen soit aujourd'hui appelé à débattre.

On lit dans le *National* :

C'est demain samedi que le *National* comparaîtra devant le jury. Nous n'éprouvons aucune espèce d'inquiétude sur l'issue de cette affaire. Accusés d'offense à la personne du roi, parce que nous avons dit que c'était le système et non pas le ministère qu'il fallait renverser, il nous sera facile de démontrer qu'en attaquant l'ensemble de la politique suivie depuis seize ans, nous n'avons fait qu'user d'un droit consacré par les lois sur la liberté de la presse. Nous ne sommes pas les premiers qui ayons employé le mot de système pour désigner les actes accomplis depuis la révolution de juillet. Prise dans cette acception, l'expression n'a rien qui dépasse les droits de la discussion. Pour l'incriminer, on en est réduit à entrer dans un système d'interprétation que la justice ne saurait admettre.

Tout se réduit à savoir si les termes dont nous nous sommes servis auraient été considérés comme coupables dans la bouche de tous les journaux indistinctement. Or, nous sommes en mesure de prouver que non seulement les feuilles de l'opposition, mais les hommes politiques les plus importants ont eu mille occasions d'en dire autant et plus que nous sans attirer sur leurs têtes les foudres du parquet. Est-ce donc parce qu'il se trouve dans le *National* qu'un mot innocent dans le *Constitutionnel*, par exemple, devient un crime ou un délit? A ce compte, la liberté de discussion est impossible; la justice aurait deux poids et deux mesures, et ce n'est plus l'acte qu'on entendrait poursuivre, mais l'intention présumée de l'auteur. Espérer trouver douze jurés qui s'associeraient à cette façon de procéder aussi partiale qu'arbitraire, c'est insulter au bon sens public. Quoi qu'en pense M. Hébert, il n'est pas possible d'admettre que, parce que le ministère a été blessé de notre appréciation des dangers attachés aux mariages espagnols, nous devons payer de notre fortune et de notre liberté la justesse de nos prévisions.

En faisant intervenir le nom du roi dans cette affaire, le cabinet n'a prouvé qu'une chose: c'est qu'il était incapable de supporter la responsabilité qui pèse constitutionnellement sur lui seul. Il a découvert la couronne, placée en dehors du débat, et l'a, malgré nous, amenée sur le terrain de la discussion pour s'abriter derrière elle. Le jury décidera s'il doit servir les vengeances ministérielles. Mais, quel que soit le verdict, nous continuerons de maintenir, dans l'intérêt de la presse tout entière, le droit d'attaquer, non pas seulement un ministre, un cabinet, mais l'ensemble des actes de tous les cabinets, et de désigner par l'expression générique de système cette réunion de faits et cette pensée permanente qui constituent la politique pratiquée depuis seize ans.

Un dernier mot.

En tout temps ce procès eût été insoutenable, mais il paraît plus inexplicable encore dans les circonstances actuelles. Les jurés eux-mêmes ne trouveront-ils pas bien étrange qu'au moment où le ministère devrait être exclusivement préoccupé de calmer les orages que son imprudence a soulevés de toutes parts autour de nous, il se détourne de sa voie pour saisir et mener en cour d'assises un journal dont tout le crime consiste à s'être montré trop clairvoyant?

Que le *National* soit condamné! voilà une belle victoire, n'est-il pas vrai? et qui prouvera d'une manière bien évidente que le cabinet a prudemment agi en accomplissant un mariage qui doit être nul s'il ne devient dangereux, ainsi qu'on le disait il y a quelques jours du haut de la tribune.

Inspiré par une rancune inintelligente, notre procès a déjà été jugé par l'opinion, et le jury sanctionnera son arrêt en prononçant notre acquittement. Telle est notre ferme conviction.

Paris, le 19 février 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le 19 février 1847 sera une date mémorable dans les annales de la diplomatie. C'est ce soir, en effet, que lord Normanby donne cette fameuse fête dont il a été tant parlé depuis dix jours, et c'est ce soir par conséquent que sera consommée la grossière indignité à laquelle M. Guizot s'est exposé par sa conduite envers l'ambassadeur d'Angleterre.

Les journaux ayant diversement parlé de ce qui s'est passé à cette occasion, nous allons rétablir les faits tels qu'ils sont arrivés à notre connaissance personnelle, et nous croyons pouvoir ajouter que les détails dans lesquels nous allons entrer sont à l'abri de tout reproche d'inexactitude.

Il y a une dixaine de jours, M. Guizot reçut une lettre d'invitation pour la fête que donne ce soir M. l'ambassadeur d'Angleterre. Le dernier incident (nous voulons parler de la lettre de lord Normanby à lord Palmerston à la suite de la séance du 5 février et de la réponse faite à cette lettre au nom du cabinet anglais) n'était pas encore connu. M. Guizot, qui savait d'ailleurs qu'à Londres on commençait à se montrer plus prévenant pour M. de Sainte-Aulaire, pouvait croire que lord Normanby avait reçu de son gouvernement des instructions qui lui prescrivaient de travailler à un rapprochement, et que l'invitation qui venait de lui être adressée était une première avance qui lui était faite. Il parla donc de cette invitation à plusieurs personnes, déclara qu'il l'avait reçue avec beaucoup de plaisir, et que, bien que ses propres salons dussent, le 19, être ouverts, il les quitterait volontiers pour paraître chez l'ambassadeur d'Angleterre.

M. Guizot était dans cette disposition d'esprit lorsqu'on vint lui dire que c'était par erreur qu'une invitation lui avait été adressée, qu'un secrétaire inintelligent, un huissier ou quelque maître des cérémonies peu diplomate avaient commis la faute, et que lord Normanby tenait, à ce propos, des discours qui ne permettaient pas le moindre doute. C'était une personne officieuse qui faisait cette communication à M. le ministre des affaires étrangères; celui-ci répondit qu'il avait reçu une invitation et qu'il la considérait comme valable jusqu'à ce qu'elle fût officiellement retirée, qu'il estimait lord Normanby un trop bon *gentleman* pour supposer un seul instant que l'invitation pût être retirée, qu'en conséquence il se rendrait le 19 de ce mois chez M. l'ambassadeur d'Angleterre.

Lord Normanby fut sans doute instruit de cette intention de M. Guizot, car il lui envoya l'un des attachés de son ambassade pour le prier de vouloir bien considérer l'invitation qui lui avait été adressée comme le résultat d'une erreur qu'il regrettait d'autant plus de n'avoir pu prévenir, qu'elle le mettait dans l'obligation de faire une démarche qui pourrait passer pour une inconvenance, ce qui, s'empressa d'ajouter l'envoyé, était bien loin de sa pensée.

M. Guizot regarda ces faits comme assez graves pour en rendre compte au conseil. Comme tous les autres membres du cabinet avaient reçu des invitations, il fut décidé que chacun d'eux considérerait comme une offense personnelle le mauvais procédé dont M. le ministre des affaires étrangères venait de rapporter les détails, et qu'ils s'abstiendraient de se rendre à la soirée de M. l'ambassadeur d'Angleterre. Ce n'est pas tout : il fut décidé en même temps que tous les amis politiques du cabinet, pairs, députés, fonctionnaires, seraient invités à s'abstenir également, et la consigne, à cet égard, a été assez strictement donnée pour qu'on soit bien assuré que personne n'y manquera.

Les hommes qui ne sont pas bien difficiles lorsqu'il s'agit de manifestations de ce genre ne manqueront pas de dire, à cette occasion, que lord Normanby méritait une bonne leçon, mais il n'y en avait qu'une seule qui pût lui être donnée. Nous l'avons déjà indiquée, il y a quelques jours, quand nous avons parlé de la dépêche adressée à lord Palmerston à la suite du discours de M. Guizot sur les mariages espagnols, et quand nous avons dit que la publicité que cette dépêche et la réponse qui y avait été faite venaient de recevoir, ne laissaient au gouvernement d'autre alternative que celle d'une immense lâcheté, qui nous semblait impossible, ou d'un grand acte de fermeté que nous n'osions pas espérer, la fermeté n'ayant jamais été beaucoup dans ses habitudes. L'immense lâcheté, c'était la chute de M. Guizot. L'acte de fermeté, c'était le renvoi à lord Normanby de ses lettres de créance et l'interruption de tout rapport diplomatique avec l'ambassade anglaise, jusqu'à ce que son personnel fut entièrement renouvelé.

L'alternative qui nous apparaissait, il y a quelques jours, comme une conséquence forcée de la situation, nous semble bien plus encore une nécessité depuis l'outrage infligé à M. Guizot. La *Presse* dit aujourd'hui que, pour l'honneur du pays bien plus que pour sa considération propre, M. le ministre des affaires étrangères devrait renvoyer ses lettres de créance à M. l'ambassadeur d'Angleterre, s'il y a quelque réalité dans ces bruits d'invitation donnée et retirée. Nous acceptons la question comme la *Presse* la pose, et comme nous sommes sûrs qu'il n'y a rien que de parfaitement exact dans les détails que nous venons de donner, nous nous attendons à voir

le cabinet faire enfin cet acte de fermeté nécessaire pour échapper à l'immense lâcheté qui nous paraît inévitable si l'on ne veut pas se décider à avoir du cœur et à en montrer.

En vain se bercerait-on encore de l'espoir de la chute de lord Palmerston. Ce ministre, les derniers débats du parlement anglais viennent de le prouver, est plus affermi que jamais. Il a obtenu une majorité de 204 voix dans la question toute politique de lord Bentinck, et, ce qu'il y a de plus significatif encore que cette majorité, le concours de sir Robert Peel ne lui a pas fait défaut. Il n'y a donc plus à attendre de Londres et de la sagesse des hommes d'état de ce pays la solution des difficultés dans lesquelles on s'est précipité par la conclusion des mariages espagnols. C'est à Paris qu'il faut trouver cette solution, et les choses sont aujourd'hui dans un tel état qu'il n'est pas possible qu'on nous la fasse attendre. Nous sommes encore de l'avis de la *Presse* quand elle dit que la France ne peut pas souffrir qu'une ambassade étrangère soit considérée plus longtemps, à tort ou à raison, comme un camp fortifié contre son gouvernement, et que ce serait par trop abuser de la fiction diplomatique de l'exterritorialité. Cela est parfaitement vrai, parfaitement juste; mais alors qu'on avise, et surtout que, par fausse honte et dans le but de cacher au pays les terribles conséquences des fautes que l'on a commises, on ne cherche pas à le tromper et à l'endormir sur les éventualités prochaines dont il est menacé!

On lit dans un journal de Paris :

C'est décidément M. Hébert qui sera nommé garde-des-sceaux en remplacement de M. Martin (du Nord), qui a déclaré, dans les visites que lui ont faites hier ses collègues, son intention formelle de se retirer des affaires. On assure que les résistances qui jusqu'à présent s'étaient opposées à la nomination de M. Hébert ont entièrement disparu, à la suite d'une conférence où Mgr l'évêque d'Evreux se serait fait garant que cette nomination ne peut nullement être antipathique au corps épiscopal.

Avant que cet incident vînt décider entièrement la question en faveur de M. Hébert, il avait été un moment question de scinder en deux le ministère de la justice et des cultes. Le portefeuille de la justice eût été donné à M. Hébert, et le portefeuille des cultes eût été offert à M. Dufaure, auquel on espérait pouvoir le faire accepter.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 20 février.

PRÉSIDENCE DE M. PARTARIEU-LAFOSSE.

Affaire du National.

Un public nombreux, parmi lequel nous remarquons plusieurs membres de la chambre des députés, se presse dans la salle d'audience pour assister aux débats de cette affaire, dont l'opinion publique s'est vivement préoccupée.

A onze heures, la cour entre en séance. Après que M. le président a adressé à M. Delaroche, gérant du *National*, les questions d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui renvoie ledit Delaroche devant la cour d'assises pour y répondre des délits d'offense à la personne du roi et d'avoir fait remonter à la personne du roi le blâme et la responsabilité des actes de son gouvernement, délits résultant d'un article publié le 18 décembre dernier, et qui est ainsi conçu :

« Si bien informés que nous fussions en annonçant la nouvelle du rappel du consul de France à Maurice, nous avions voulu douter de son exactitude. Il nous paraissait impossible, en effet, que M. Guizot consentît à céder à l'insolente injonction de lord Palmerston dans une affaire où il y avait tout au moins égalité de torts entre l'amiral anglais et notre agent. Pourquoi, d'ailleurs, montrer tant d'empressement lorsque les règles les plus vulgaires de la prudence commandaient d'attendre des renseignements complets? Mais le cabinet français était impatient de donner la preuve à l'Angleterre que l'on veut à tout prix rentrer dans les errements de l'entente cordiale, compromise par les mariages espagnols.

» M. Barbet a été sacrifié le premier à ce besoin de fléchir qui caractérise notre politique. Il est certain aujourd'hui que l'ordre de rappel a été expédié. Une correspondance du *Morning-Chronicle*, datée de Paris, annonce que la nouvelle en a été officiellement donnée à lord Normanby samedi dernier. Le journal anglais est bien renseigné, et l'acte de lâcheté auquel nous ne voulions pas croire est désormais un fait accompli. Ce ne sera pas le dernier; les exigences de la Grande-Bretagne croissent en proportion de notre docilité, et nous ne sommes pas au bout des sacrifices que la France doit s'imposer pour payer les frais de l'excellente affaire que la dynastie a conclue en mariant le duc de Montpensier à l'infante dona Luisa.

» Les journaux qui nous accusaient naguère de méconnaître les intérêts de la France comprendront-ils maintenant pourquoi nous redoutions si vivement les conséquences de cette alliance si fort vantée? Nous ne nous y étions pas trompés un seul instant, et nous avions tout d'abord signalé les périls que recélait l'apparente hardiesse de notre diplomatie. On nous a trop souvent édifiés, depuis seize ans, sur la nécessité de l'alliance anglaise, nous savons trop bien que c'est à son maintien qu'est attaché le sort de la dynastie, pour qu'il nous fût permis d'hésiter. Le dissentiment qui avait surgi à propos du mariage Montpensier était un fait accidentel. On avait trouvé l'occasion de réaliser un profit considérable; la prévoyance du père de famille imposa silence aux craintes de l'homme d'état, et la dot fut payée, avec la pensée secrète qu'on trouverait bien, plus tard, le moyen d'apaiser les ressentiments du cabinet anglais. Nous soldons la dette royale aujourd'hui, et le rappel du consul de Maurice n'est que le premier à-compte. Pour ressaisir la précieuse bienveillance de la reine Victoria, pour calmer l'amer dépit de lord Palmerston, nous n'épargnerons rien, la dignité et l'honneur de la France seront livrés d'une main prodigue, et nous ne prévoyons pas le terme de ces sacrifices.

» Nous éprouvons plus de douleur que de surprise en voyant nos craintes si vite justifiées. Puissent du moins les aveugles volontaires de ces derniers temps ouvrir les yeux! Ils verront de quel côté étaient le véritable patriotisme, la saine entente de l'intérêt national, entre nous qui blâmions une alliance contractée en vue de l'égoïsme d'une famille, et ceux qui nous accusaient de faire cause commune avec l'Angleterre et d'épouser sa querelle au grand dommage de la France.

» Nous avons attaqué les mariages espagnols, non pas seulement parce qu'ils n'étaient utiles qu'à la dynastie d'Orléans, mais surtout parce que cette affaire devait amener des résultats profondément nuisibles au pays. Qu'on nous dise donc que nos terreurs étaient des chimères et nos prophéties des mensonges. Le rappel de M. Barbet, rappel commandé par lord Palmerston, consenti par M. Guizot, nous servira de réponse.

» Fatalement engagé dans la voie des concessions, le cabinet français ne s'arrêtera pas sur cette pente. Sa chute seule pourrait l'empêcher d'aller jusqu'au bout; mais est-ce dans la chambre actuelle que se rencontrera une majorité capable de faire obstacle à l'entraînement du ministère?... Nous avons assisté à la honte du vote Pritchard; il nous est réservé de voir applaudir au rappel du consul de Maurice et à l'indigne bassesse de M. Guizot.

» Qu'importe d'ailleurs que cet homme tombe du pouvoir si la pensée qui l'inspire doit lui survivre? Ne savons-nous pas qu'il n'est que l'instrument d'une politique supérieure? Tout le mal vient du système pratiqué avec une persévérance implacable depuis quinze ans. Lorsqu'enfin la France sera lasse de voir ses intérêts compromis, son honneur sacrifié partout et toujours, des effets elle remontera aux causes; ce n'est pas alors un ministère, mais le système lui-même qu'il lui faudra renverser. »

M. Jallon, avocat-général, a la parole pour soutenir l'accusation.

Messieurs, dit-il, à l'occasion d'un événement auquel tous les pouvoirs publics ont donné leur adhésion, et qui, en resserrant les bonnes relations entre l'Espagne et la France, contribue à affermir la prospérité, la sécurité des deux pays, le *National* a trouvé le moyen de porter atteinte à la personne du roi et de faire remonter jusqu'à lui la responsabilité des actes de son gouvernement, délits prévus par les lois de 1819 et de 1835.

M. l'avocat-général déclare qu'il pourrait facilement trouver dans l'article cité un troisième délit, celui d'adhésion à une autre forme de gouvernement; mais ce troisième chef d'accusation pouvant porter à une controverse, il s'en tiendra aux deux autres, dont l'évidence lui semble tellement démontrée qu'il ne suppose pas qu'on puisse la nier.

Passant ensuite à l'examen et à la discussion de l'article incriminé, M. l'avocat du roi s'efforce de prouver que le rédacteur du *National* n'a été inspiré que par l'opposition la plus aveugle, la plus systématique, et, insistant particulièrement sur les dernières lignes de l'article, dans lesquelles il est dit que ce n'est pas un ministère qu'il faut changer, que c'est le système, le système qui pèse sur le pays depuis seize ans, il déclare que sous ce mot système on ne saurait voir autre chose que la personne du roi.

Eh bien! poursuit M. l'avocat-général, sans incriminer les intentions, n'est-il pas permis de dire que de telles attaques peuvent conduire des esprits peu éclairés aux actes les plus funestes? C'est ce que vous ne pouvez permettre, Messieurs les jurés; vous ne laisserez pas impunies de telles attaques, dans l'intérêt de nos institutions et du pays.

La parole est ensuite à Me Marie, défenseur du *National*. (Vif mouvement d'attention.)

Me Marie : Messieurs les jurés, je considère ce procès comme une des plus profondes attaques portées de notre temps à l'un des principes les sacrés de notre droit constitutionnel, le droit de discussion, et, sous les plus mauvais jours de la Restauration, on n'est pas allé aussi loin. Et ne vous méprenez pas, Messieurs, sur le sens de mes paroles. Je ne revendique pour personne le droit d'offense pour la royauté, je prouverai que dans l'article incriminé l'offense n'existe nulle part; mais je viens revendiquer, au nom du pays, de la presse, du *National*, le droit de libre discussion; je viens revendiquer le droit d'attaquer, de renverser tout système politique qui pèserait sur le pays, quelle que fût son origine, sa source. (Mouvement.)

Voilà, si je ne me trompe, Messieurs, le véritable sens du procès, le véritable sens du délit; car, ne vous y méprenez pas, je ne veux pas éluder l'accusation. Ne craignez pas, monsieur l'avocat du roi, que je recoure à des artifices oratoires; je n'ai rien à adoucir, rien à nier : je serai franc, net; je veux rechercher où est le juste, le vrai, dans l'article que vous incriminez. (Mouvement.)

On nous reproche deux délits, Messieurs : offense à la personne du roi, attaque à l'irresponsabilité royale; et c'est ce dernier qu'on trouve le plus grave; c'est aussi celui-là que je discuterai d'abord. Je soutiens donc qu'il n'a pas été porté atteinte à l'irresponsabilité royale, et maintiens qu'en discutant l'influence de la royauté, de la personne royale, en discutant le gouvernement personnel, le *National* est resté dans son droit et a fait non seulement ce qu'il pouvait faire, mais ce que d'autres ont fait dans le parlement, dans la presse, avant lui et en même temps que lui, sans être l'objet de semblables poursuites.

L'orateur, rappelant les discussions auxquelles a donné lieu l'établissement du régime constitutionnel, soit en France, soit en Angleterre, fait remarquer que la question de l'équilibre du pouvoir parlementaire et du pouvoir royal, la question enfin du gouvernement personnel a toujours été hautement, librement discutée.

Me Marie rappelle à cet égard ce qui s'est passé en Angleterre à l'époque de Chatam, de Fox; en France, sous la Restauration, et surtout depuis 1830 sous le gouvernement de juillet. Constamment, en 1832, en 1839, en 1845, on a discuté très vivement la question du gouvernement personnel; au sein du parlement, dans les journaux, à la tribune, dans les assemblées publiques, cette thèse a été débattue, traitée en termes très énergiques, sans qu'on ait cru devoir intervenir judiciairement. En conséquence, on ne saurait contester à un journal, fût-ce le *National*, le droit de discuter un principe essentiel à la sincérité du gouvernement représentatif.

S'expliquant ensuite sur la question d'offenses, Me Marie insiste sur ce qu'à cet égard le journal a mis de côté la personne royale pour ne parler que du ministère, ou du moins, s'il a mis en cause la personne royale en ce qui concerne les faits mentionnés dans l'article, ce n'est que pour discuter son action au seul point de vue politique.

Après avoir épuisé cette seconde partie de la discussion, Me Marie termine ainsi :

Je terminerai par une simple observation; je dirai que le procès ne renferme que cette seule question, savoir si on peut agiter dans la presse ce qui a été agité dans le parlement, la question du gouvernement personnel, et je ne doute pas que les juges du pays ne déclarent que cette discussion était légitime et qu'en s'y livrant le *National* n'a pas dépassé les droits de la presse.

Après la plaidoirie de Me Marie, l'audience est suspendue.

A trois heures la cour rentre en séance, et M. l'avocat-général prend la parole pour répliquer.

Me Marie avant répliqué à son tour, M. le président a présenté le résumé des débats, et il a remis au jury les questions sur lesquelles il avait à délibérer.

A quatre heures et demie le verdict du jury n'était pas encore connu.

Cour royale de Lyon (Appels correctionnels).

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON RAMBAUD.

Audience du 19 février 1847.

La haine d'un commissaire de police. — Arrestation sous prétexte d'outrages. — Acquittement.

Le sieur Durand, ancien maître de pension, avait eu à se plaindre de M. Brun, commissaire de police à Lyon. Aussi avait-il voué à celui-ci une profonde aversion, et ses démarches auprès de quelques personnes du quartier soumis à la surveillance de M. Brun avaient eu pour objet de chercher des preuves de la mauvaise administration et du mauvais vouloir de celui-ci.

Mais si M. Durand haïssait M. Brun, celui-ci le lui rendait bien, et la position de ce dernier l'a mis à même de procurer à M. Durand quelques petites vexations qui prouvent combien il est dangereux de se brouiller avec messieurs de la police, qui ouvrent à toute heure les portes du violon pour vous y faire entrer, et qui peuvent requérir, grâce à l'exhibition d'un ruban tricolore, l'assistance de quatre hommes et d'un caporal pour vous emmener comme un malfaiteur ou un vagabond.

Un jour du mois de septembre, à cinq heures et demie, M. Durand était sur le trottoir de la rue de Bourbon, le long des maisons; M. Brun, qui allait au théâtre des Célestins où il était de service, le rencontre. Que se passa-t-il alors? Se contenta-t-on de se regarder réciproquement d'un regard foudroyant? des mots furent-ils prononcés? Toujours est il que M. Brun sauta au collet de M. Durand et l'arrêta. « Pourquoi m'arrêtez-vous? cria M. Durand. — Vous le saurez plus tard, répondit M. Brun, suivez-moi au corps de-garde. » M. Durand refuse et se voit violemment jeté dans un café, où il resta jusqu'à ce que la garde étant arrivée, il fut mené au violon du poste des Célestins. Il y resta jusqu'au soir, après le spectacle; à ce moment il fut conduit à l'Hôtel-de-Ville.

Une plainte fut déposée; elle était fondée tant sur le chef d'outrages que sur celui de rébellion envers un agent de la force publique à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Le tribunal correctionnel acquitta M. Durand sur le chef de rébellion, mais le condamna à cinq jours de prison pour outrages et injures envers le commissaire de police. Ce jugement du 23 octobre dernier a été frappé d'appel, et la cour avait ordonné que tous les témoins seraient de nouveau assignés.

M. Brun, premier témoin et plaignant, persiste dans les conclusions de son rapport. Toutefois, il prétend avoir été coudoyé rudement par M. Durand. Ce fait, dont il n'avait pas parlé dans le rapport, est démenti par les témoins, et notamment par le deuxième témoin, qui affirment que M. Durand et M. Brun étaient à un pied au moins l'un de l'autre, que c'est le commissaire de police qui a quitté la chaussée pour monter sur le trottoir où M. Durand se trouvait déjà, et, enfin, que M. Durand n'avait pas du tout l'air d'un furieux, comme l'allègue le rapport.

La cour, après avoir entendu Me Parelle, avocat de l'appelant, et le ministère public, a acquitté le sieur Durand après une assez longue délibération.

Chronique.

On nous adresse la lettre suivante, qui appelle l'attention des agriculteurs sur un fait important :

La Guillotière, le 19 février 1847.

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous prier de donner de la publicité au fait suivant, digne de fixer l'attention des agriculteurs.

Le printemps dernier, un fermier des environs de Morestel (Isère), manquant de fumier pour planter la quantité de pommes de terre qu'il se proposait de cultiver, y suppléa en sacrifiant une charge de trèfle. Cet engrais purement végétal, non seulement a parfaitement suffi au développement des tubercules, mais encore ceux récoltés dans ce champ n'ont éprouvé aucune atteinte de la maladie qui a sévi sur tous les autres, et dont la fâcheuse influence compromet si gravement l'alimentation de l'Europe.

Je livre ce fait tel qu'il m'a été certifié par une personne digne de foi, qui le tenait du cultivateur lui-même. Bien qu'il puisse paraître exceptionnel, comme son expérimentation exige moins de frais que la culture ordinaire de la pomme de terre, elle peut être tentée sans grand préjudice pour le cultivateur.

Agréez, etc.

— M. David, originaire du Jura et habitant Paris, a établi dans la commune de La Joux, arrondissement de Saint-Claude, des ateliers pour la fabrication des joyaux d'horlogerie, qui, jusqu'à présent, n'a point eu lieu en France, et dont les produits venaient du dehors. M. David, qui a formé déjà plus de 300 ouvriers lapidaires, et qui se propose d'en élever le nombre à 800, exporte lui-même les produits de sa fabrication dans les quatre parties du monde; mais c'est surtout en Russie qu'il en trouve le plus grand débit.

« Cette nouvelle industrie est d'autant plus précieuse, dit la *Sentinelle du Jura*, que ceux qui s'y adonnent pourront, après deux mois d'apprentissage, tirer de leur travail un bénéfice suffisant pour pourvoir à leurs besoins, et auront, de plus, l'inappréciable avantage de l'exercer dans leur domicile, quelque éloigné qu'il puisse être, et sans se séparer de leur famille. Nos habitants de la montagne, qui n'ont guère pour subsister que leur aptitude aux travaux industriels, doivent souhaiter le développement de cette industrie, qui prouve tout à la fois du patriotisme et de l'intelligence commerciale chez son auteur. »

— M. le maire de Roanne a communiqué à MM. les conseillers un extrait d'une délibération du conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand du 14 novembre 1846, relative à un embranchement sur le chemin du Centre d'une voie de fer aboutissant à Roanne.

Un membre a donné lecture d'une lettre de M. Boulangé, dans laquelle cet ingénieur propose de faire faire des études sur un projet de chemin de fer passant de la rive droite sur la rive gauche, à une distance assez rapprochée de Roanne, et arrivant dans l'intérieur de la ville.

Le conseil, appréciant l'immense intérêt pour la ville de cette modification du tracé, vote une somme de 1,500 fr. pour sa part contributive dans les dépenses que doivent occasionner ces études. Il décide que, quant à présent, il n'y a pas lieu de voter d'autres sommes pour concourir aux études que se proposent de faire exécuter les villes de Clermont, Gannat, Saint Pierre-le-Moutier.

Afrique française.

ALGER, 15 *février*. — M. le général Marey, parti de son bivouac de Guelt-el-Settel le 3 février dans l'après-midi, a atteint le 4, après une marche de nuit, une portion des Ouled-Naïls qui avait résisté jusque-là à l'exécution de ses ordres.

Six douars de la fraction des Ouled-Saad-ben-Salem ont été rasés, avec perte de 100 chameaux, 100 bœufs et 10,000 moutons.

La colonne, après ce coup de main, a pris son bivouac à Raïan-Chergui (8 lieues est de Guelt-el-Settel). Le chef Telly s'y est rendu le lendemain. Il aura probablement ramené le reste de la tribu.

L'état horrible du temps et des chemins a retenu les courriers de M. le général Marey, dont on n'a pas reçu de nouvelles plus récentes.

Dans la province d'Oran, la tribu des Ouled-el-Nahr, ainsi que nous l'avons annoncé, a fait sa soumission et s'est établie aux environs de Sebdou. Les Ahmian-Garrabas eux-mêmes ont fait dire quelques paroles de paix. On ne peut cependant se flatter encore que le seul échec du 10 janvier ramène une tribu si considérable.

Une petite colonne était sortie de Tlemcen pour aller chez les Oulassas recouvrer quelques impôts arriérés, ce qu'elle paraissait devoir accomplir sans difficulté. M. le général Cavaignac attendait son retour pour se porter chez les Msirda, dans le même but.

Le bruit du retour de l'émir à Sahra, sur la Moulouïa, prenait de la consistance. La grande tribu des Halaf, long-temps sourde aux ordres de Muley-Abd-er Rhaman, aurait fini, dit on, par écouter la voix de son lieutenant Bou-Ziam Ouled-Chaoui, et des actes d'hostilité manifeste auraient fait juger prudent à la deïra de se réfugier sous la protection des Beni-Snassen, qui, du moins, restent neutres.

L'arrestation d'un certain Sidi-ben-Alyma, dans la tribu des Sdamas, donne un nouveau gage de tranquillité pour la subdivision de Mascara. Cet homme est un des nombreux sultans qui tentèrent la fortune au début de l'insurrection dernière.

La petite colonne que M. le général Pélissier avait envoyée dans le Dahra sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Bosquet, ayant accompli la première partie de sa mission, a repassé le Chélif, et, retenue par le mauvais temps, s'est établie à Sidi-bel-Anel.

Tous les chefs importants des Beni Ouraghr, des tribus de la vallée de l'Oued-Riou et des Flittas s'y étaient déjà rendus sur la convocation du khalifa Sidi-Harribi. Beaucoup d'affaires étaient terminées dès lors, et les contributions arriérées avaient été payées, à très peu de chose près, sur la seule annonce de la visite de la colonne, et sans l'attendre.

Tout est donc parfaitement tranquille dans la province de l'Ouest.

Depuis plus de trois semaines, les pluies continuelles dans la plaine, la neige et la grêle dans les montagnes ont suspendu ou entravé tous les travaux, et particulièrement ceux des routes, où est échelonnée presque notre notre infanterie. Nos braves soldats ont eu beaucoup à souffrir de ces intempéries, mais ils les ont supportées avec résignation, paraissant beaucoup plus inquiets du retard apporté à leur œuvre que de leurs souffrances.

Toutefois quelques jours de beau temps suffiraient pour rendre praticable aux petites voitures la route d'Alger à Aumale, à travers les montagnes des Beni Djâad et des Beni-Sliman. Quatre bataillons y ont été constamment employés depuis la fin d'octobre.

Les mêmes causes ont aussi retardé les travaux du poste d'Aumale, lesquels cependant ont fait déjà des progrès remarquables. Les fours à chaux, à plâtre, à briques, l'exploitation de carrières de moellons et de pierres de taille, celle d'une forêt à quatre lieues de là, sont en pleine activité. Plusieurs édifices sortent de terre, et, en attendant, les troupes, les magasins, les ambulances, sont logés dans de grands gourbis en bois couverts et tapissés avec la plante appelée *dys*.

Les marchands qui sont groupés autour du poste sont logés de la même manière. Deux boulangeries civiles fonctionnent déjà. On compte environ 120 familles appartenant à des industries diverses, qui attendent, pour construire des maisons, le beau temps, une concession et le plan de la ville civile.

Sous peu de jours, M. le gouverneur-général et le commandant supérieur du génie doivent se rendre à Aumale pour tout régler à ce sujet. L'ardeur avec laquelle on se porte sur ce point a déjà fait présumer que, d'ici à deux ans, il y aura à Aumale une population civile importante.

Ce ne sont pas seulement des marchands qui demandent à s'y établir, il y a aussi plusieurs familles de cultivateurs. Quelques-unes de ces dernières ont déjà mis la main à l'œuvre; des arbres sont plantés, des terrains sont défoncés pour en élever d'autres; les troupes ont déjà installé une pépinière qui a reçu 25,000 plantes en pourrettes ou en boutures; environ 2,000 arbres de haute tige ont été aussi plantés par l'armée autour du camp ou de la ville civile.

Ainsi, la création d'Aumale marche en beaucoup de choses plus vite que

les autres fondations. C'est qu'on a aujourd'hui de l'expérience.

Les travaux de la Chiffa n'ont pas été moins retardés que les autres par la saison.

Dès que le beau temps le permettra et que les colonnes Marey et Clarède seront rentrées, on y augmentera les travailleurs pour tâcher de réparer le temps perdu. On sent toute l'importance de rendre promptement cette route au roulage. C'est d'elle que dépendent les progrès de Médéah, qui a déjà beaucoup progressé, mais qui serait aujourd'hui une ville importante si elle avait eu avec la mer une route bonne et stable.

Le même intérêt s'attache à la route de Milianah à Cherchell. Celle-ci sera carrossable au beau temps; elle a seulement besoin de réparations.

La route d'Orléansville à Ténez a la même importance. Trois ou quatre bataillons y ont travaillé tout l'hiver; mais, comme ailleurs, et même plus qu'ailleurs, par suite de l'absence du bois de chauffage, ils ont été souvent arrêtés par les pluies et par la nature des terres, qui sont excessivement glaiseuses.

Tout cela est dans la colonisation; si ce n'en est pas le corps, les villes en sont la tête, et les routes en sont les bras. (*Moniteur Algérien.*)

ORAN, *le 11 février* 1847. — Le bâtiment à vapeur *l'Euphrate*, rentré le 25 janvier de Tenez, avait précédé *le Tartare*, expédié d'Alger. C'est le 19, à midi, que *l'Etna* a été pris vers l'avant par la pointe d'un rocher. Des deux côtés on sondait huit brasses d'eau. *L'Etna* n'a coulé qu'à minuit. Le rocher sur lequel il s'est perdu est à cent mètres de terre; il n'est pas indiqué sur la plupart des cartes.

Le vapeur *le Phare*, arrivé en courrier d'Alger le 2, est reparti le 3.

Le même jour, le vapeur *l'Euphrate* a fait route pour Djemma-Ghazaouat et Tanger.

Le vapeur *le Cocyte* est arrivé d'Alger en courrier le 4; il a dû larguer un navire de commerce chargé de grains pour Tenez, et auquel il donnait la remorque. *Le Cocyte* avait lui-même à bord pour Ténez 500 sacs de blé qu'il n'a pu débarquer à cause de l'état de la mer. Ce steamer serait reparti le 6 au soir, mais il a attendu jusqu'à ce jour, dans l'espoir de pouvoir enfin toucher à Tenez, où les grains manquent complètement.

Le vapeur *le Philippe-Auguste* de Marseille, arrivé le 6, n'a pu repartir qu'aujourd'hui, en même temps que *le Cocyte*.

Le général d'Arbouville a pris le commandement de la division, qu'il conservera jusqu'au retour de M. le lieutenant-général de Lamoricière, parti pour Paris. M. de Lamoricière s'est embarqué pour Marseille le 7 sur le vapeur *le Charlemagne*. Il a été escorté jusque sur le quai de Mers-el-Kebir par l'escadron de cavalerie de la milice d'Oran. Un nombreux état-major l'accompagnait. Cet officier-général va prendre part aux travaux de la chambre des députés, dont il fait partie. L'Afrique compte beaucoup sur lui; elle croit avoir là un véritable représentant.

M. Alexandre Dumas, marquis de la Pailleterie, est vraiment drôle; il a vu les prisonniers rentrant de la deïra à Djemma-Ghazaouat, et s'est empressé de porter à Alger la nouvelle de leur délivrance, à laquelle il n'a, certes, nullement contribué.

Nouvelles diverses.

La commune de Saint-Germain-Beaupré (Creuse) vient d'être attristée par un déplorable événement. Un repas de noce, préparé dans un village à l'aide de vieilles casseroles malpropres, a empoisonné huit des premiers convives qui avaient goûté aux mets homériques. Un jeune homme de dix huit ans est mort immédiatement dans d'atroces douleurs. Six autres personnes et le Musard champêtre ont été rappelés à la vie par de prompts secours. Telle est l'insouciance des paysans de nos campagnes, insouciance qui touche de près au fatalisme des Turcs. qu'une des personnes guéries comme par miracle nous disait : « Notre camarade est mort parce que son heure était venue; nous avons été sauvés parce que nous ne devions pas encore mourir... Demain, nous retournerons à une autre noce du même village. »

— On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

« L'instruction de l'affaire dite *des Grecs* se poursuit avec activité. Vendredi, l'un des détenus, J.-B. Coussonnel, a été extrait de la maison d'arrêt et conduit à son domicile, à la Grand'Rue, pour y assister à une perquisition. Durant le double trajet qu'il lui a fallu faire, en plein jour, à travers la ville, le détenu a été l'objet d'une curiosité avide et ironique qui paraissait l'affecter vivement; des pleurs mouillaient son visage qu'il s'efforçait de cacher aux regards de la foule.

» On a dit tous ces jours-ci que la prétendue Mme de Mérisse, arrêtée dès le commencement de cette affaire, avait été mise en liberté; il n'en est rien jusqu'à présent, et il n'est pas plus vrai qu'on ait arrêté, ainsi qu'on l'a dit, une autre dame qui était avec un autre des détenus, M. de Castelet, dont elle prend le nom. Les quatre individus dont nous annoncions jeudi l'arrestation sont jusqu'ici les seuls qui aient été arrêtés. »

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Nous recevons aujourd'hui par voie extraordinaire la nouvelle de l'éclatant succès que vient de remporter le ministère whig. La proposition de lord Bentinck a été rejetée par 322 voix contre 118 qui se sont prononcées en faveur de la deuxième lecture.

Une pareille majorité met hors de toute espèce de doute l'autorité qu'exerce le cabinet actuel sur la chambre des communes. Lord John Russell, il est vrai, a reçu dans cette circonstance l'appui important du vote, et surtout d'un discours de sir Robert Peel. La plupart des Irlandais lui sont également venus en aide, bien que MM. John O'Connell et Smith O'Brien aient fait passer quelques-unes des voix de leurs compatriotes du côté de lord Bentinck, et c'est là, nous le reconnaissons, un double concours qui pourrait, dans plus d'une occasion, faire défaut au chef actuel des wighs. Mais cette partie de la chambre qui est restée fidèle à la fortune et à la voix de l'ancien président du conseil n'est point, au su de tout le monde, tellement considérable qu'il lui ait suffi de s'unir à la députation irlandaise (cette dernière eût-elle, ce qui n'est pas, voté comme un seul homme) pour produire une majorité de 204 voix.

La réunion des peelistes et des Irlandais au parti whig n'a eu pour effet, dans la séance du 16 février, que d'augmenter, de rendre plus imposant le triomphe de ce parti. Le vote sous lequel vient de tomber la motion du chef des protectionistes a prouvé que lord John Russell n'eût pas été renversé, quand même il eût eu à lutter contre la triple coalition de lord Bentinck, de sir Robert Peel et d'O'Connell; en d'autres termes, ce vote a prouvé que, dans la question irlandaise, le ministère whig est assez fort pour pouvoir, au besoin, ne vivre que de sa propre vie. Et comme la question irlandaise, pour la durée au moins de la session actuelle, ne peut manquer de dominer toutes les autres en raison même de l'urgence des solutions qu'elle réclame, ce vote, on peut le dire, montre que la confiance de la chambre ne saurait d'ici à long-temps être sérieusement disputée à l'administration de lord John Russell.

Nous donnons plus bas le résumé succinct de la séance du 16, dont nous venons d'annoncer le résultat si important. Indépendamment du vote par lequel elle s'est terminée, cette séance aurait encore présenté un haut intérêt par le seul fait du discours de sir Robert Peel. En effet, le prédécesseur de lord J. Russell y a exprimé, sur les plus graves questions qui préoccupent aujourd'hui l'Angleterre et l'Europe, une opinion que l'on était impatient d'entendre sortir de sa bouche. Nous avons surtout remarqué dans les paroles de l'ancien ministre anglais plus d'une preuve qu'il est loin de partager cette entière et absolue confiance dans le maintien de la paix dont les deux cabinets de France et d'Angleterre ont placé l'expression dans les deux discours d'ouverture de l'un et l'autre parlement.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 16 février.*

La veille, la chambre, avant de s'ajourner, avait successivement entendu deux discours en faveur du bill, l'un de M. John O'Connell, et l'autre de M. d'Israeli; mais ils ne sont parvenus ni l'un ni l'autre à produire une bien profonde impression sur l'assemblée, dont l'opinion semblait être formée d'avance. La chambre a retrouvé toute son attention, lorsqu'au début de la séance suivante, sir Robert Peel a pris la parole et motivé son vote contre le bill par les considérations suivantes :

Il me semble, dit l'orateur, que la première de toutes les considérations que la chambre doit avoir présentes à l'esprit avant de voter le bill est celle de la situation probable des finances du pays pour l'année prochaine. Or, il y a tout lieu de croire que les dépenses de cette année dépasseront de beaucoup celles de l'année dernière. Si le chiffre des dépenses nécessaires pour l'Irlande touche à la somme de neuf ou peut-être de onze millions sterling, il est probable qu'au 5 avril 1848 il y aura un déficit de sept à huit millions. Remarquez aussi que les demandes d'argent pour l'Irlande ne se borneront pas, selon toute apparence, à cette année; il ne faut plus compter sur les récoltes de pommes de terre pour l'alimentation de l'Irlande. (Ecoutez!) Quand on aura fait face à la détresse actuelle, il faudra aviser aux moyens d'en prévenir le retour.

La situation de la Bourse, d'un autre côté, est loin d'être satisfaisante; le trois pour cent, qui naguère se trouvait au dessus du pair, ne dépasse pas quatre-vingt-dix actuellement.

Si je passe maintenant du dedans au dehors, et si je cherche à apprécier l'aspect des affaires politiques, voici le résultat de cette recherche. Je suis disposé à avoir foi dans l'assurance qu'a donnée la reine dans le discours d'ouverture du parlement, qu'elle comptait avec confiance sur la continuation du maintien de la paix.

J'ai entendu cette assurance avec une grande satisfaction; mais ma confiance en elle, je l'avoue, a été quelque peu ébranlée, lorsque je me suis rappelé la condition actuelle de nos relations vis-à-vis d'un grand état (la France) avec lequel nous avons eu des discussions, suite nécessaire de ce qui s'était passé en Espagne. Ma confiance dans l'assurance générale de la paix a été aussi quelque peu diminuée, quand je me suis rappelé que, vis-à-vis de trois des grandes puissances de l'Europe, la reine avait été obligée de faire suivre cette expression de sa confiance par une déclaration franche et positive que ces puissances avaient été coupables d'une violation manifeste du traité de Vienne. (Applaudissements.) Eh bien! c'est à une telle époque, c'est lorsque le 3 pour cent est à 90, c'est lorsque les bons de l'échiquier touchent à peine une prime, c'est lorsque nos relations avec les puissances étrangères justifient au moins un certain degré d'anxiété (j'espère n'avoir pas à dire appréhension), c'est dans un tel moment, dis-je, que le noble lord G. Bentinck nous demande d'autoriser le gouvernement à contracter des engagements qui, distribués sur quatre années, pourraient s'élever à la somme de 16 millions! Outre ces engagements, je prévois aussi la nécessité de pourvoir, de manière ou d'autre, au déficit de 6 ou 7 millions que j'ai indiqué comme possible.

En conséquence, l'honorable baronnet s'élève contre la mesure proposée, qui aurait pour effet de mettre à la disposition de compagnies de chemins de fer non responsables l'administratien d'une partie des finances nationales.

Lord G. Bentinck a cherché, mais au milieu des marques non équivoques de l'impatience de la chambre, à répondre aux arguments opposés à sa proposition, et il a terminé en exprimant l'espoir que le ministère accepterait sa proposition comme mesure auxiliaire de sa politique. Mais lord J. Russell, fidèle à l'attitude qu'il avait déjà officiellement prise par rapport au bill de lord Bentinck, est monté à la tribune pour déclarer que, loin de l'envisager comme une motion auxiliaire de sa politique, il était, au contraire, décidé à le regarder comme un acte d'opposition, et qu'il priait la chambre de le regarder comme tel. Ensuite, après avoir rapidement reproduit la plupart des arguments développés au commencement de la discussion par le chancelier de l'échiquier, et avoir, en même temps, rendu hommage à la justesse des considérations financières par lesquelles le très honorable baronnet, sir Robert Peel, venait de combattre le système de lord Bentinck, lord John Russell a terminé en ces termes :

Si je me sens soutenu par le parlement, j'aurai le courage de marcher et de braver toutes les difficultés qui m'entourent; mais je pense qu'il serait très préjudiciable à l'Angleterre d'avoir en ce moment, à la tête des affaires, un ministère dont les opinions ne seraient pas en harmonie avec les opinions dominantes des membres de la chambre des communes, et dont la position se trouverait encore compliquée par ce fait qu'il aurait à faire passer des mesures auxquelles il ne donnerait pas tacitement toute son approbation. (Applaudissements.) Je répète donc que je ne pense pas m'écarter des vues constitutionnelles en déclarant à ceux que je crois disposés à soutenir le gouvernement qu'à l'égard de la gestion des finances nationales dans cette grande crise (*in this great crisis*), nous devons avoir avec nous la majorité de la chambre des communes, ou nous ne sommes pas capables de conduire les affaires de l'état. (Applaudissements.) C'est à la chambre des communes qu'il appartient de décider si la mesure proposée par le noble lord (G. Bentinck) est la seule essentielle pour le bien de l'Irlande, ou si, au contraire, notre marche est la plus avantageuse au bien-être de l'Irlande et à celui du royaume entier.

Après ce discours, la chambre s'est mise immédiatement à voter, et le résultat du scrutin est celui que nous avons annoncé plus haut, c'est-à-dire, pour le bill et contre le ministère 118, contre le bill et pour le ministère 322.

VARIÉTÉS.

QUINTESSENCES,

ou

Pensées, Maximes et Paradoxes,

PAR AUGUSTE GUYARD (*).

Quoi! des *Pensées* et des *Maximes* après La Rochefoucault, Vauvenargues, Pascal et La Bruyère? ne manqueront sans doute pas de s'écrier des gens qui n'ont jamais ouvert les écrits de ces maîtres immortels, mais qui les connaissent cependant par ouï dire, ou pour avoir entrevu les titres de leurs œuvres complètes dans les réclames de la librairie, à la quatrième page des journaux. Essayez-vous un peu, pour voir, dans l'apologue, et nous parions qu'il se trouvera un monsieur pour pousser dédaigneusement cette exclamation : Bah! après La Fontaine, il faut tirer l'échelle, et quand je veux lire des fables, je prends encore le bonhomme. Hâtons-nous de dire que ce monsieur ne veut jamais. Aussi bien est-ce une habitude particulière à certains esprits d'élever outre mesure le talent des écrivains morts pour rabaisser d'autant le mérite des vivants. Serait-ce de l'envie? Il nous plaît de poser la question, non de la résoudre. — Mon Dieu! ce n'est peut-être tout simplement qu'une façon pas trop maladroite de dissimuler ou sa paresse ou son ignorance.

Donc, M. Guyard a publié un volume de *Pensées*, et il les a publiées, c'est lui-même qui le dit, « dans l'ordre ou plutôt dans le désordre où elles sont nées : grandes, petites, tristes, gaies, sérieuses, légères, audacieuses ou timides, simples et naturelles, ou bien coquettes et prétentieuses, ordinaires ou paradoxales, en négligé comme en toilette. » C'est-à-dire qu'elles reflètent, dans leur variété, la variété des lieux qui les ont inspirées, « la ville, la campagne, les salons dorés, la mansarde, le théâtre et le cloître, Mabille et le cimetière. » C'est-à-dire encore qu'elles nous daguerréotypent leur auteur avec sa disposition d'esprit au moment où il a ciselé chacune d'elles; or, le cœur humain a ses heures de pluie et de soleil, et, baromètre vivant, il roule alternativement du rire aux pleurs.

Ceux qui préfèrent les petits livres aux gros livres, ceux dont le goût n'a pas été perverti par la littérature frelatée des romans-feuilletons, ceux qui ne lisent pas pour se désennuyer un moment et procurer à leurs nerfs blasés des émotions de cour d'assises ou d'amphithéâtre, ceux qui recherchent, parce qu'ils y sont sensibles, les délicatesse de style, ceux qui demandent à l'étude et à la rêverie l'oubli du labeur de chaque jour, ceux enfin qui aiment à refeuilleter et leur cœur et leur vie, ceux-là liront et reliront sans cesse le livre de M. Guyard; car ce livre, petit de format, mais gros de *pensées*, — et nous ne jouons pas ici sur le mot, — s'adresse tout à la fois, par la forme et par le fond, à l'esprit et au cœur.

Mais faisons des citations, elles prouveront mieux que tout ce que nous avons dit et pourrions dire encore. Ces citations, nous les prendrons au hasard, car les livres du genre de celui de M. Guyard ont cela d'agréable, on comprend pourquoi, que l'on peut indifféremment les ouvrir à telle ou telle page sans avoir de mécomptes à redouter; on peut aussi les fermer de même sans le secours du signet, sans avoir à s'inquiéter le lendemain si l'on retrouvera l'endroit où la veille on les a quittés. Ce n'est pas pour eux qu'a été inventée *la suite au prochain numéro*. Et maintenant que nous avons fini de vous parler de M. Guyard et de son livre, nous sentons mieux la justesse de la dernière *pensée* qui le termine :

« La fin d'un livre est le commencement d'un crainte. »

« L'homme éclairé plaint trop pour mépriser ou pour haïr beaucoup. »

« Pourquoi Pamphile n'a-t-il pas encore fait son chemin dans le monde? C'est qu'il lui manque un vice ou deux qu'il n'a pu consentir encore à se donner. »

« Les sots, comme les oies sauvages, aiment à voyager en troupes. Le philosophe, comme l'aigle, aime à s'élever solitaire dans les cieux pour planer au-dessus des préjugés vulgaires. »

« Les ruisseaux babillent beaucoup parce qu'ils manquent de profondeur; les grands fleuves sont silencieux. »

« Xantippe doit être un homme bien médiocre ou bien nul : il prétend n'avoir pas un seul ennemi. »

« N'affectons jamais rien : on n'affecte que ce qu'on n'a pas. »

« Aux grands hommes les grands défauts, comme aux grands arbres les grandes ombres : la médiocrité est médiocre en tout. »

« Aimer, c'est être heureux; haïr, c'est être malheureux. Ajoutons l'amour à lui-même et soustrayons la haine, nous aurons l'arithmétique du bonheur. »

« Les meilleurs chevaux sont les plus difficiles à dompter; une rosse ne se cabre jamais. »

« S'étonner d'une belle action, c'est s'avouer incapable de la faire. »

« Belle femme est souvent plus vertueuse à sacrifier sa pudeur que telle autre à la conserver. »

« Plus tu seras amoureux, plus tes promesses de fidélité seront suspectes. »

« La gloire est le salaire de l'esprit. »

« Le vice ne déprécie ordinairement la vertu que pour se dispenser de rougir devant elle. »

« On nie la perfectibilité de l'espèce humaine pour se dispenser de travailler au progrès. »

« Les hommes positifs seraient bien attrapés si les poètes et les ames généreuses venaient subitement à suivre leurs conseils d'économie et de prévoyance. »

« Les mauvaises pensées sont les immondices de l'esprit. »

» Je me défie de la générosité de ceux qui se plaignent des ingrats. »

« Un sot dans une position élevée est comme un homme au sommet de la colonne Vendôme : tout lui paraît petit, et il paraît petit à tout le monde. »

« Les hommes estiment moins chez les autres les vertus qui leur sont inutiles que les vices dont ils peuvent tirer profit. »

Bornons là nos citations. C'en est assez, nous l'espérons du moins, pour justifier le bien que nous avons dit des *Quintessences*; et, pour nous justifier, nous, de nous y être arrêté un peu longuement, nous dirons que nous songions à l'auteur, et nous croyons que devant les heureux seulement on a le droit de passer vite. THÉOPHILE VALLIÈRE.

(*) Chez Hippolyte Souverain, à Paris, 15, rue des Beaux-Arts.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

MÉTHODE RASPAIL. Cabinet de consultations, de dix heures à une heure, rue Saint-Marcel, 38, au 1er, à Lyon.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes*, *toux*, *catarrhes*, *asthmes*, *coqueluches*, *enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. BARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, 1, pharmacien, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER. — **M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.**

8 AU GRAND 8.

Le sieur COQUAIS, fabricant de plaqué, rue Saint-Côme, à Lyon.

Couverts argentés à Paris par le procédé Ruolz, avec le poinçon de garantie de 60 grammes argent par douzaine.

AUTRES.

Nouveau genre de couverts d'un très beau blanc; et garantis sur facture non cassants, à 1 fr. 75 c., 2 fr. 25 c. et 3 fr. Cuillères à café, la douzaine, 4 fr. 50 c. et 6 fr.; à potage, 4 fr. 50 c. et 6 fr. pièce.

Grand assortiment de bijoux en or des plus nouveaux goûts, étiquetés à des prix fixes et modérés.

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 février 1847.

Hier soir, le 3 0/0 est tombé à 78 15. Aujourd'hui, il a commencé à 78 20; puis, après être monté à 78 30, il est retombé à 78 20, et il a ouvert au parquet à 78 25. La hausse a continué immédiatement après l'ouverture, et, par un mouvement d'abord assez rapide, puis beaucoup plus lent, le 3 0/0 est arrivé à 78 55, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, le dernier cours a été 78 57 1/2.

Affaires moyennes. Les fonds anglais en hausse de 1/8 0/0.

Les chemins de fer ont été bien tenus. Les actions du Nord ont été recherchées, et se sont relevées d'une manière remarquable.

Trois pour cent	78	50	Versailles (rive droite)	360	»
Quatre pour cent	»	»	— (rive gauche)	225	»
Quatre et demi pour cent	»	»	Paris à Orléans	1270	»
Cinq pour cent	119	05	Paris à Rouen	870	»
Emprunt de 1844	»	»	Rouen au Havre	»	»
Trois pour cent belge	»	»	Avignon à Marseille	»	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	96	3/4	Strasbourg à Bâle	207	50
Cinq pour cent belge	»	»	Orléans à Vierzon	»	»
Cinq pour cent napolitain	»	»	Orléans à Bordeaux	540	»
Récépissés Rothschild	101	75	Amiens à Boulogne	»	»
Cinq pour cent romain	101	1/2	Montereau à Troyes	312	50
Trois pour cent espagnol	»	»	Chemin du Nord	628	75
Banque de France	3285	»	Dieppe et Fécamp	305	»
Comptoir Ganneron	1175	»	Paris à Strasbourg	467	50
Banque belge	»	»	Tours à Nantes	»	»
Caisse Laffitte	»	»	Paris à Lyon	492	50
Obligations de Paris	1320	»	Lyon à Avignon	»	»
CHEMINS DE FER.			Bordeaux à Cette	457	50
Saint-Germain	»	»	Bordeaux à la Teste	»	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 février.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1270	1272 50	1272 50	1273 75
prime d. 10.	»	»	1275	1276 25	1285	1287 50
Paris à Rouen.	»	»	870	872 50	»	»
prime d. 10.	»	»	875	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	858 75	840	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	850	»
Orléans à Vierzon.	»	»	588 75	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	627 50	630	627 50	630
prime d. 10.	»	»	630	632 50	637 50	638 75
Paris à Lyon.	»	»	492 50	493 75	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLE PUBLICATION.

FLORE DES JARDINS

ET DES GRANDES CULTURES,

ou description des plantes de jardins, d'orangeries et des grandes cultures, leur multiplication, etc.,

Par N.-C. SERINGE,

Professeur de botanique à la Faculté des sciences, directeur du Jardin-des-Plantes, etc.

2 vol. in-8°, avec planches gravées.

Paris et Lyon, 1847. Prix : 18 f. Le tome 2 vient de paraître. Prix : 9 f. (6369)

CLASSE DE 1846.

Assurances et remplacements militaires pour les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire.

Le siége principal de la Direction est situé rue des Célestins, n° 8, à Lyon, où on reçoit les Assurances pour les trois départements.

NATHAN MAYER, propriétaire, prévient les pères de famille qui ont leurs fils faisant partie du recrutement de la classe de 1846 que les souscriptions d'assurances sont reçues dans chaque chef-lieu de canton des trois départements.

Il sera donné toutes les garanties qui seront demandées. (2013)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

2, 12, 22 De chaque mois **DÉPARTS RÉGULIERS.** 9, 19, 29 De chaque mois

POUR GÊNES, LIVOURNE, CIVITA-VECCHIA, NAPLES ET PALERME.

Paquebots affectés à ce service.

VESUVIO	Force.	300	Chevaux.
CAPRI	»	300	»

POUR GÊNES, LIVOURNE, CIVITA-VECCHIA, NAPLES, MESSINE, SYRACUSE ET MALTE.

Paquebots affectés à ce service.

ERCOLANO	Force.	300	Chevaux
MONGIBELLO	»	250	»
MARIA-CRISTINA	»	180	»

NOTA.—Ces deux paquebots en fer, d'une marche très rapide, repartent de Gênes le même jour de leur arrivée.

NOTA. — Lorsque le mois est de 31 jours, le départ du 29 n'a lieu que le 30. (5715)

Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Ce, directeurs, à Marseille.—Bureaux : rue Cannebière, 48.

CLASSE DE 1846.

ÉCONOMIE. **L'ALLIANCE** SÉCURITÉ.

DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE.

Compagnie d'Assurances mutuelles pour la Libération du Service militaire par toute la France.

La mise commune est de **cinq cents francs**, qui est versée par l'assuré chez un dépositaire de son choix, après le conseil de révision.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. BRÉJOT, directeur à Lyon, rue d'Egypte, n. 7 (place des Célestins), ou à MM. CORAY et GOUCEY, à Villefranche. (2012)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens aussi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A LYON, chez MM. Vernet, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Lardet, place de la Préfecture ; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10 ; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31.— A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie ; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet.—A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Etude de Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1.

VENTE

D'UN BATEAU A LAVER, dit plate,

STATIONNANT SUR LA RIVE DROITE DU RHONE,

En face de la place Groslier,

Et de tous les objets, ustensiles et accessoires relatifs à l'exploitation de ce bateau.

Cette vente aura lieu aux enchères, le jeudi 25 février 1847, à onze heures du matin, en l'étude de Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1, à qui l'on peut s'adresser pour traiter de gré à gré avant le jour de la vente. (6384)

A VENDRE *pour cause de décès.*—**Fonds de ferblantier.** (57)

S'adresser à M. Jouassard, à Givors (Rhône).

A VENDRE de gré à gré et à l'amiable, **Fonds de Quincaillerie et Ferronnerie**, parfaitement assorti, situé à Lyon, rue de Bourbon, 48, dépendant de la faillite du sieur Clément Dubouchet.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M. Jubié, arbitre de commerce, à Lyon, rue Romarin, 2. (2025)

A VENDRE **Graine de vers à soie** de Saint-Jean-du-Gard.

S'adresser chez MM. Aug. Roman et Ce, 4, rue du Griffon. (149)

A VENDRE **Un bon fonds de teinturier-dégraisseur**, situé au centre de la ville de Lyon, jouissant d'une bonne clientelle.

S'adresser, pour plus amples renseignements, grande rue de la Guillotière, 96. (172)

A CÉDER pour se retirer des affaires.— **Papeterie et Librairie.**

Pour ce fonds ancien et d'un détail excellent, on accordera de grandes facilités. Par sa position, il conviendrait à un relieur.

S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (173)

AVIS. Une demoiselle du Midi, connaissant parfaitement l'art de conduire une magnanerie, désirerait trouver à se placer pour un emploi de ce genre dans les environs de Lyon.

S'adresser chez M. Fargier, cours de Brosses, n. 7, à la Guillotière. (130)

AVIS. Une maison de commerce demande **des voyageurs** pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.— S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

CHAUDIÈRES PYRALIENNES.

Desroches et **Traverse** fils, **brevetés**

(sans garantie du gouvernement).

Nouveau système d'échaudage pour la destruction de la **Pyrale** de la vigne et des autres **insectes** qui nuisent aux arbres fruitiers et aux plantes potagères.

Adresser les demandes (*franco*) à M. Traverse fils, ferblantier-pompier, à Thoissey (Ain), chargé de la confection desdites chaudières. (129)

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

AU LACTATE DE FER,

Approuvées par l'Académie de Médecine.

Les médecins les prescrivent de préférence aux autres ferrugineux dans le traitement des pâles couleurs, des pertes blanches, contre les maux d'estomac, et pour fortifier les tempéraments faibles. On ne les vend qu'en boîtes carrées de 4 f. et de 2 f., portant le cachet et la signature *Gélis et Conté*.

Pharmaciens dépositaires : LYON, Vernet, place des Terreaux; Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins; BELLEVILLE-SUR-SAONE, Giroux ; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, Briand ; TARARE, Michel, Mandet ; THIZY, Bouvier; VILLEFRANCHE, Ayot ; BOURG, Ravez, Cartaz; GEX, Giroy ; MONTLUEL, Coheux ; PONT-DE-VAUX, Pacotte; RIVE-DE-GIER, Rigaud; ROANNE, Roubaud, Mercier; SAINT-ETIENNE, Martinet, Faure ; MONTBRISON, Fessy ; VIENNE, Viguier ; MACON, Lacroix. (7350—7994)

SIROP PHILENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (*Affranchir.*) (4200)

CLASSE DE 1846.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

ASSURANCES.

M. FILLION, propriétaire et agent d'affaires, a l'honneur d'informer MM. les pères de famille qu'il assure définitivement contre toutes les chances du sort les jeunes gens appelés à concourir au tirage de la classe de 1846.

Afin de donner une entière sécurité aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance, M. FILLION prévient qu'il déposera en l'étude d'un notaire, jusqu'à parfaite libération de l'assuré, une somme équivalente à celle convenue pour le prix de l'assurance.

S'adresser, pour traiter des conditions, dans son domicile, à Lyon, place des Célestins, 2, au 1er. (22)

CORS, OIGNONS ET DURILLONS. Vingt années de succès constants prouvent que le TAFFETAS GOMMÉ de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, et soulage immédiatement après son application.—La boîte: 2 f.—Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. (7650)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âcretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*).

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicier, rue Royale, 1.— A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Palloui. (4892)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (*Affranchir.*) (4246)

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicier, rue Royae, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers ; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4873)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les *maladies secrètes, écoulements, flueurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.*

Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs société, savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1er, à Lyon.—Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

LIBRAIRIE.

ABONNEMENT A LA LECTURE DES LIVRES

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Rue du Commerce, 15, à Lyon.

Ce nouvel établissement est ouvert depuis le 15 février courant, et se compose de 5,000 volumes des meilleurs ouvrages modernes en histoire, mémoires, voyages, romans et nouveautés.

Prix de l'abonnement.

Un mois.....	3 f.	Un volume in-8°,	20 c.
Six mois.....	15	Un volume in-12,	10 c.
Un an.....	25		

Les abonnés au mois ou à l'année auront le droit de prendre deux ouvrages à la fois. (2024)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte, radicale et peu coûteuse par le traitement du docteur CH. ALBERT, médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et de récompenses nationales.

A Paris, rue Montorgueil, 21.

A Lyon, à la pharmacie Aguettant, place de la Préfecture, 13.

Consultations gratuites. — Traitement par correspondance. (170)

SIROP DE MOU DE VEAU

Pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations et toutes les malades de la poitrine.—A Lyon, chez QUET aîné, rue de l'Arbre-Sec, 31.—Dépôts, à Thizy, à la pharmacie BOUVIER ; à Vienne, MERMET frères. (4999)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration.—Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (7357—8007)

TRAITEMENT TRÈS COMMODE

et peu coûteux.

GUÉRISON prompte, certaine et sans rechutes de toutes les maladies secrètes de la peau et du sang, dartres, gale, scrofules, etc., par l'extrait de salsepareille et des bois sudorifiques. Cette **Tisane sèche**, reconnue supérieure à tous les autres remèdes de ce genre, ne se trouve que chez M. Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. — Prix : 12 fr. la boîte pour un traitement de vingt jours, 6 fr. la demi-boîte. (32)

Clyso-Pompes en tous genres, Clysoirs,

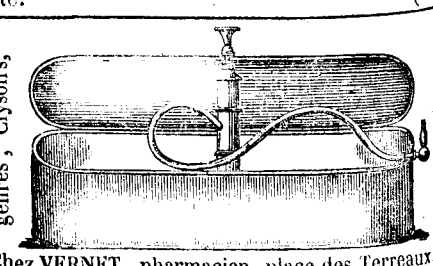

instruments en gomme et en cuir bouilli.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

PATE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.

Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue de la Poulaillerie, 19.